

Terre de jeux 2024 : Appel à projet

Les communes et associations du territoire trouvent dans cette page les informations utiles et dossier de candidature à télécharger pour les demandes de subvention.



Comment faire une demande de subvention ?

Il appartient à chaque association d'en faire la demande par écrit à la communauté de communes sur présentation d'un dossier.

Ce dossier, dûment complété, doit nous parvenir avant le 31 mai 2024 pour un versement souhaité de la subvention l'année suivante.

Chaque demande sera examinée par la commission temporaire Terre de Jeux 2024 de la CCVH

Chaque association qui en fait la demande pourra se voir accorder ou non la subvention, il n'y a pas de droit à subvention. De même il n'y a pas de renouvellement automatique de subventions déjà versées.

Les demandes de subvention en cours d'année doivent rester exceptionnelles et être afférentes à une action, un projet ou une manifestation spécifique. Elles doivent être envoyées à nos services deux mois minimum avant l'évènement concerné. Les associations devront pouvoir justifier du caractère exceptionnel de ce type de demande hors délai.

Pour demander une subvention, vous devez adresser votre demande accompagnée du dossier de demande de subvention dûment complété.

Il est rappelé que dans le cadre du versement de subvention aux associations, [la Communauté de communes ne peut intervenir que dans le cadre de ses compétences](#) pour des actions dépassant manifestement le caractère local.

Attention ! En 2024 la date limite de dépôt des demandes pour l'AAP est au 31 mai 2024 !

Les documents à fournir (remplir et signer)

- ▶ [Dossier de demande de candidature](#)
- ▶ [Cahier des charges](#)
- ▶ [Contrat d'engagement républicain](#)
- ▶ [Charte des manifestations durables](#)
- ▶ [Obligations subventions 2023](#)

Contact Pierre BELLEMERE (Responsable service Jeunesse, Sports et Parentalité) : 04 67 57 04 50



VALLÉE DE L'HÉRAULT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT
BP 15 - 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCÉ
34150 GIGNAC

HORAIRES D'OUVERTURE : DU LUNDI AU JEUDI DE 8H30 À 12H ET DE 14H À 17H30 ET LE VENDREDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 17H

☎ 04 67 57 04 50

@ CONTACTEZ-NOUS